



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GENAY

DEL2023/44

Date d'envoi de la convocation : 21 septembre 2023

Date d'affichage de la convocation : 21 septembre 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique dans la salle des cérémonies, le jeudi 28 septembre 2023

*Présents :* Mme GIRAUD, M. CHOTARD, Mme LAMY, M. ROUVIER, M. HELOIRE, Mme LAURENT WILCZYNSKI, M. GRANDJEAN, Mme SAVIN, M. SOTHIER, Mme PIN, M. SCHWOB, M. LEGAL, Mme MONNIER ; M. FOUGERE ; M. GENESTIER ; M. MICHAUD, M. RANEBI, Mme BAILLON ; M. DURAND, Mme COHEN, M. LECLERC ; M. MADER, M. TOUZOT.

*Absents excusés ayant donné procuration :* Mme MAGAUD, pouvoir à Mme GIRAUD ; M. ANDRZEJEWSKI, pouvoir à M. CHOTARD ; Mme PILLON, pouvoir à M. SCHWOB ; Mme PERRIN, pouvoir à Mme COHEN ; M. MAUGEIN, pouvoir à M. TOUZOT.

*Absente :* Mme KLINGELSCHMITT.

Nombre de membres en exercice : 29

Présents : 23

Représentés : 5

**Votants : 28**

Absents : 1

Les membres présents forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

**Madame Nadine PIN est désigné comme secrétaire de séance.**

## **Subvention exceptionnelle aux « Restos du Cœur »**

*Rapporteur : Germaine LAMY*

L'association « Les Restos du Cœur » acteur majeur de la solidarité en France a lancé un message aux autorités en cette rentrée 2023 pour les alerter sur les conséquences dramatiques de l'inflation sur les personnes les plus démunies.

Elle relève notamment une augmentation significative de 35 % du nombre de repas servis en plus par rapport à l'année dernière passant au plan national de 142 millions à 170 millions de repas servis en une année.

Ces millions de repas supplémentaires, ajoutés au doublement des coûts des achats de denrées et coûts logistiques soumis à la crise énergétique, mettent en péril le modèle de l'association qui indique risquer de fermer ses portes dans un délai de 3 ans sans réaction de la part des autorités.

Afin de contribuer à l'élan de solidarité consécutif à cet appel, la Ville de Genay exprime sa solidarité envers les bénéficiaires et les bénévoles des Restos du Cœur et souhaite contribuer à son niveau.

**Après exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

- **APPROUVE** le versement d'une subvention exceptionnelle de 2500€ à la section locale des Restos du Cœur ;
- **DIT** que les crédits correspondants seront prévus au budget de la commune pour l'exercice 2023.

VOTE	Pour	28	
	Abstention	0	
	Contre	0	
<i>Adopté à l'unanimité</i>			

*Pour Extrait Conforme,  
Le Maire, Valérie GIRAUD*



*Acte certifié exécutoire après*

*- transmission en Préfecture le 2 octobre 2023*

*- publication sur le site internet de la Ville le 2 octobre 2023*